



COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTS et OBLIGATIONS DES CLUBS

DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL

10 avenue du 4ème Régiment d'Infanterie

BP 369 - 89006 AUXERRE Cedex

Tel : 03 58 43 00 60

Mail : f francquembergue@yonne.fff.fr

PV137 St et Rég 12

PV électronique de la Commission Statuts et règlements et obligations des clubs du
31 janvier 2025

Président : M. SABATIER Patrick

Présents : MM BARRET Claude, TRINQUESSE Jean-Louis

Assiste : Mme FRANQUEMBERGUE Floriane (Secrétaire Administrative)

Début de la réunion : 10h00

Footclubs

Lors de la réunion du Comité de Direction en date du 16 décembre, il a été demandé aux quelques clubs restants de mettre à jour sur Footclubs les membres et éducateurs, avec coordonnées téléphoniques diffusables, pour le 7 janvier.

La commission constate avec regret qu'il y a encore quelques clubs qui n'ont pas répondu à cette sollicitation.

La commission sanctionne les clubs suivants ([Annexe 1](#)) pour non-envoi de documents demandés par le District dans les délais impartis (amende 5.26 « Droits Financiers et Amendes » - 50 €) et réitère cette demande pour le 13 février prochain.

Pour rappel : toutes les catégories doivent, a minima, avoir un éducateur référencé avec ses coordonnées téléphoniques diffusables. Un lien vidéo permet aux clubs de les aider dans cette démarche : <https://youtu.be/Fn1ODJx7BGc>

Fin de la réunion : 10 h 30.

Le Président

Sabatier Patrick

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G. »